

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 13

Séance du 1^{er} octobre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1^{er} du
mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025
Date de transmission : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 08/10/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

19^{ème} QUESTION

Aménagement d'une piste cyclable entre Brinckheim et Kappelen – Approbation du plan de financement et autorisation d'engager les travaux (DELIBERATION n° 2025-156)

La révision du schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales de Saint-Louis Agglomération, approuvée par délibération n°2023-191 du 20 décembre 2023, prévoit l'aménagement d'un axe cyclable Saint-Louis – Stetten, déjà amorcé dans le cadre du précédent schéma du 18 décembre 2019.

Les deux premiers des quatre tronçons de cet axe, à savoir les liaisons cyclables Kappelen - Stetten et Bartenheim – Brinckheim, ont été mis en œuvre respectivement en 2023 et 2024.

Un troisième tronçon, entre les communes de Brinckheim et Kappelen peut désormais être lancé. En effet, les études d'Avant-Projet ont permis de dégager un scénario d'aménagement et les emprises foncières nécessaires sont maîtrisées par les communes d'assises, qui mettront ces parcelles à disposition de l'agglomération pour la création de la liaison.

La réalisation de cet itinéraire cyclable permettra le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables entre les communes rurales de Stetten, Kappelen, Brinckheim pour rejoindre notamment le pôle d'emploi et de développement de Sierentz/Bartenheim et à terme Saint-Louis. Cette liaison pourra ainsi permettre aux actifs de rejoindre les gares de Bartenheim / Sierentz mais aussi à tous les habitants de ces trois communes de se rendre dans les nombreux commerces de la commune de Bartenheim.

L'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces travaux s'élève selon le chiffrage au stade AVP à 460 000 € HT (hors prestations intellectuelles). Le montant des prestations intellectuelles notamment la maîtrise d'œuvre s'élève à 40 000 € HT. Le montant total de l'opération s'élève donc à 500 000 € HT.

Une demande sera déposée au second semestre 2025 auprès de l'AggloBasel afin d'obtenir une subvention au titre des mesures de remplacement de la 4^{ème} génération pour les projets dont les travaux débiteront en 2026. Cette subvention s'élèvera à 30% du montant HT de l'opération.

L'opération est également éligible à l'obtention de subventions de l'Etat au travers du 6^{ème} appel à projets « Fond Mobilités Actives – Aménagements cyclables » (FMA) et de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet se présente ainsi comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût total de l'opération	500 000 € HT	FMA – à hauteur de 30%	150 000 € HT
		CeA – à hauteur de 20%	100 000 € HT
		AggloBasel – à hauteur de 30 %	150 000 € HT
		Autofinancement SLA – 20 %	100 000 € HT
		TOTAL	500 000 € HT

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'engagement du projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant les communes de Brinckheim et Kappelen tel que décrit dans la présente délibération, pour un montant global prévisionnel de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que précisé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires au financement des travaux au titre du 6ème appel à projet FMA, du contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025 et de l'AggloBasel ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer et signer les marchés de travaux nécessaires à l'opération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

